

Le budget

Parfois, on constate que des organismes de l'État, par exemple la Société du crédit agricole—puisque beaucoup de ces propriétés achetées grâce à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont des exploitations agricoles—peuvent se charger de certains domaines. La SCHL pourrait peut-être aussi le faire.

Nous pouvons trouver le moyen d'éliminer 64 postes et de faire ainsi réaliser des économies appréciables au gouvernement et aux contribuables. Nous avons donc décidé de réduire 46 de ces services.

Le député sait pertinemment que, de temps à autre, tous les gouvernements qui se sont succédé dans l'histoire du Canada ont dû soutenir le dollar pour des raisons d'ordre économique évidentes. Il sait aussi que c'est pure foutaise que de prétendre que son propre parti n'a jamais agi de la même manière. Ce genre d'intervention a lieu périodiquement.

Le taux de change a baissé. Les exportateurs ont besoin d'un dollar meilleur marché, ou du moins c'est ce qu'ils souhaitent, mais il y a des limites aux fluctuations qu'on peut tolérer, et le gouvernement doit parfois intervenir.

[Français]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il y a deux semaines aujourd'hui, le ministre des Finances a déposé à la Chambre des communes le Budget du gouvernement du Canada pour l'exercice financier 1992-1993. Ce Budget transmet des signaux positifs à tous les contribuables canadiens et au monde des affaires.

• (1100)

Prenons ensemble les prochaines minutes, monsieur le Président, pour examiner les grandes lignes de ce Budget pour l'année financière 1992-1993. Premièrement, le Budget décrète des réductions importantes sur l'impôt des particuliers. Les contribuables canadiens étaient habitués, et ceci depuis de nombreuses années, et sous plusieurs administrations fédérales, à voir année après année, budget après budget, leurs impôts augmenter. Pour la première fois, le mardi 25 février dernier, les contribuables canadiens ont entendu leur ministre des Finances annoncer des réductions d'impôt sur le revenu.

En effet, la surtaxe sur le revenu des particuliers sera réduite du niveau de 5 p. 100 qu'elle est présentement, à 4 p. 100, à compter du 1^{er} juillet 1992, et à 3 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1993. Cette mesure accroîtra de 500 millions de dollars le revenu après impôt des Canadiens et des Canadiennes durant l'année fiscale

1992-1993, et de 1,2 milliard de dollars par année, par la suite.

Monsieur le Président, le point le plus important à souligner c'est que les 14,6 millions de contribuables canadiens bénéficieront tous de cette mesure. Cette mesure, sans aucun doute, contribuera à relancer l'économie canadienne puisqu'elle laissera une marge de manœuvre additionnelle aux consommateurs, leur permettant d'acquérir des biens qu'ils avaient prévu s'approprier depuis déjà de nombreuses années, mais à cause de conditions difficiles dans l'économie canadienne, les contribuables avaient remis ces achats à plus tard. Cette mesure fiscale dans le Budget permettra donc maintenant à ces gens de se porter acquéreurs des biens qu'ils ont besoin d'acheter depuis déjà quelques années. Voilà une excellente nouvelle pour les Canadiens et les Canadiennes.

La deuxième mesure importante annoncée dans le Budget permet de retirer sans impôt jusqu'à 20 000 \$ placés dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou construire une résidence principale. Cette mesure, combinée avec le bas niveau des taux d'intérêt actuels, devrait inciter de nombreux Canadiens et Canadiennes à acheter ou à construire une résidence. Cette mesure devrait causer une reprise importante dans l'industrie de la construction et dans les transactions immobilières.

La construction domiciliaire est génératrice d'emplois et de retombées économiques importantes dans les commerces de matériaux de construction, de quincaillerie et de matériel électrique, en plus de stimuler, bien entendu, la création d'emplois.

Monsieur le Président, l'accès à la propriété est un droit qui a une très longue tradition au Canada. L'utilisation d'une partie d'un régime enregistré d'épargne-retraite pour permettre l'achat ou la construction d'une résidence principale contribuera à faciliter l'accès à la propriété domiciliaire.

Le ministre des Finances a aussi annoncé des allègements fiscaux pour les entreprises de fabrication et de transformation. Il faut noter que le secteur manufacturier offre un emploi sur cinq au Canada, et qu'il représente un cinquième de la production totale des biens au pays. Le secteur de la transformation et de la fabrication au Canada exporte plus de 40 p. 100 de sa production sur les marchés internationaux. Il lui faut maintenant relever les défis de la mondialisation. Pour l'aider à relever ce défi de taille, le ministre des Finances propose dans le Budget de réduire le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation de 23 à 22 p. 100 à compter du